



- Périmètre de Sécurité
- Barrière mobile pour le filtrage des véhicules
- Barrière fixe (aucun passage possible)
- Circulation autorisée uniquement aux véhicules badgés / Stationnement interdit même aux véhicules badgés
- Circulation autorisée  
Stationnement autorisé uniquement aux véhicules badgés **sauf indication contraire stipulée dans les arrêtés du jour de l'évènement**

Service : Unité technique  
 Date : 01.01.1999      Echelle : ajustée  
 Dressé par : Nadine Tchadjiane  
 Dessiné par : F. Vernay  
 Modifié le : 04.01.2017  
 Fichier Info : Saint-Denis/circulation/Manifestation SDF/dispositif général.dwg

## DISPOSITIF GENERAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT LORS DES EVENEMENTS AU STADE DE FRANCE